

**PROCES VERBAL  
DU  
CONSEIL D'ECOLE  
DE SAURAT**

**1<sup>er</sup> TRIMESTRE : tenu  
le 16/10/18**

## Membres présents / excusés:

- Les enseignantes : Stéphanie BUENO (directrice, maternelle/CP), Valérie CHEVALLIER (CE1/CE2), Isabelle RIPOLL (CM)
- Parents d'élèves : Mme CHOPIN, Mme OURKHIA, Mme COSTES
- Mairie : Mme BASSERAS (maire), Mme ESTEULLE
- DDEN : Mme FRAYSSINET
- ALAE : Mehdi KHEDIDJ, Patrick MERCIER
- Communauté de Communes : Eric D'ALMEIDA
- IEN : Mme HOUADEC (excusée)

## Rappel des rôles de chaque partie

Les enseignantes : enseignent. Elles appliquent le programme scolaire, la pédagogie différenciée, rencontrent les parents (si difficultés scolaires ou comportementales d'élèves), et, entre autre, assurent la sécurité des élèves pendant le temps scolaire.

Le DDEN : médiateur entre l'éducation nationale et l'école, garant du respect des principes de l'école républicaine et laïque.

La mairie : propriétaire des locaux, assure la sécurité du bâtiment, emploie le personnel Atsem et ménage, assure le service de cantine (personnel et fonctionnement), finance les fournitures scolaires (hors trousse des Élémentaires), la piscine, d'autres activités pédagogiques ou culturelles.

Les délégués de parents : représentent les parents, rapportent les discussions et messages délivrés lors des conseils d'école, font le lien / la médiation entre les parents et les enseignants en cas de problème.

### **1) Résultats des élections des représentants des parents d'élèves**

- Elles ont eu lieu le 12/10/18
- 96 électeurs inscrits, 47 votants, 0 suffrage nul et 47 exprimés (1 seule liste)
- Les élues : Corinne CHOPIN (CE2/GS), Maïder OURKHIA (PS), Flavie COSTES (CP/MS)
- Rappel : mission principale de lien entre parents et école, si besoin.

## 2) Modalités de communication avec les parents

### Liaison « Délégués parents/parents » :

- En direct, via boîte aux lettres ou panneau d'affichage
- Par mail à [delegatesparentssaurat@gmail.com](mailto:delegatesparentssaurat@gmail.com)

### Liaisons enseignantes/parents :

- Cahier de liaison violet (**À SIGNER SYSTÉMATIQUEMENT** pour que les enseignantes sachent que les mots ont bien été lus par les parents).

*Rappel des ≠ couleurs des documents collés (blanc : école, orange : association PE, rose : mairie, délégués des parents : vert)*

- Site internet de la mairie : dans l'onglet 'Vie scolaire' se trouvent les menus de la cantine, les comptes-rendus des conseils d'école, d'autres informations concernant l'école.

- Réunions de rentrée :

Le 06/09 (Maternelle), le 14/09 (CP), le 21/09 (CE1/CE2), le 11/09 (CM).

Choix de dates différentes pour permettre aux parents ayant plusieurs enfants inscrits d'assister à chaque réunion.

Ces réunions sont importantes car les enseignantes y expliquent essentiellement les projets de classe, les règles de fonctionnement, leurs méthodes de travail, les principaux points du programme scolaire et le rythme des apprentissages durant l'année.

- Réunions personnalisées : par l'équipe éducative en cours d'année (suivi des élèves, bilans périodiques, dès que le besoin s'en fait sentir ...).

**Les familles doivent impérativement penser à PRENDRE RDV quand elles souhaitent rencontrer les enseignantes, de sorte à échanger dans de bonnes conditions et ne pas empiéter sur le temps de classe destiné aux apprentissages (y compris la mise en rang des élèves avant de rentrer en classe).**

### **- Evaluations**

#### Evaluation Maternelle :

Elles ont lieu en janvier et en juin et consignées dans le « Carnet de suivi » ; chaque famille sera reçue pour faire le point.

Les cahiers d'activités sont transmis aux familles à chaque vacances scolaires : à signer.

#### Evaluations Cycles 2 et 3 :

- Evaluations en fin de période (en général), sauf si trop courte : cahier gris.
- Evaluation « positive » : cf **livret scolaire numérique** (janvier, juin )
- Evaluations nationales CP/CE1 : elles ont eu lieu courant septembre

Les parents sont invités à prendre le temps de consulter les cahiers remis le week-end à partir du CP ou lors des vacances scolaires pour les élèves de maternelle, et d'échanger sur les travaux réalisés par leur(s) enfant(s). Ceci permet un travail de collaboration entre les enseignantes, les élèves et les parents. Ceux-ci peuvent ainsi mieux repérer des difficultés dans les apprentissages et les évoquer avec les enseignantes.

### **3) Classes, effectifs, personnel présent dans l'école, horaires**

#### **3 classes :**

TPS/PS/MS/GS maternelle : Mme BUENO  
CP/CE1/CE2 : Mme CHEVALLIER  
CM1/CM2 : Mme RIPOLL

#### **Effectifs :**

23 élèves en Maternelle → 1 TPS + 10 PS + 7 MS + 5 GS  
22 élèves en CP/CE1/CE2 → 9 CP + 4 CE1 (dont 1 PPS avec AVS) + 9 CE2 (dont 2 PPS avec AVS)  
23 élèves en cycle 3 → 11 CM1 + 12 CM2 (dont 1 PPS avec AVS 20h/semaine)  
= **68 élèves au total**

#### **AVS :**

BARATA Dominique, pour un enfant de CE2 (PPS)  
VERGES Sylvaine, pour un enfant de CM2  
ARBOUILLE Olivier, pour un enfant de CE2 et un de CE1

**SESSAD** : Services de soins à domicile qui intervient dans l'école pour 3 enfants (CM2, CE2 et CE1) : 1 éducatrice, et une psychologue, 1 psychomotricien chacun 1 fois par semaine (lundi, mercredi, jeudi et vendredi).

#### **Horaires, accueil des élèves : 9h / 12h (y compris le mercredi) - 14h15 / 16h30.**

Les enfants sont accueillis par les enseignantes 10 min avant l'heure du début des cours.

- ALAE le matin de 7h45 à 8h50, de 12h à 14h05, et le soir après la classe de 16h30 à 18 h.
- Repas de 12h à 13h30
- TAP ALAE de 13h30 à 14h15, avec accueil échelonné des élèves par les enseignantes à partir de 14h05.
- APC de 13h30 à 14h05 les : lundi, mardi, jeudi (sauf semaines précédent et suivant des vacances).

**Remplacement de la directrice en cas d'absence :** Mme Ripoll

### **4) Règlement intérieur de l'école**

Lecture du règlement de l'école : rajout de l'article sur les portables à l'école

Approbation des membres du Conseil → vote à l'unanimité

Il est affiché (panneau extérieur + chaque classe) + lu et expliqué pour les classes de cycle 2 et 3

#### **Points importants :**

**Goûter** : il est interdit pendant les récréations (loi contre l'obésité).

**Absentéisme** : à partir de 4 demi-journées d'absence non justifiées, la directrice doit faire un signalement. La justification de l'absence peut prendre la simple forme d'un mot dans le cahier.

NB : Il est demandé aux parents de penser à téléphoner à l'école pour prévenir de l'absence de leur enfant (par principe de politesse, et pour ne pas inquiéter les enseignantes, à fortiori pour les enfants venant seuls à l'école).

**Conventions de soins sur le temps scolaire** (autorisations d'absence pour suivi particulier de l'enfant) : celles-ci doivent être présentées par la directrice à l'inspectrice de l'éducation nationale qui accorde ou non l'autorisation.

**Les médicaments** sont interdits (y compris homéopathie) ; si besoin impératif d'un médicament en cours de journée, un adulte responsable de l'enfant doit venir lui-même le lui administrer.

S'il est impératif que des médicaments soient gardés dans l'enceinte de l'école, les enfants ne peuvent pas les garder avec eux. Ce sont les enseignantes et personnels de l'ALAE qui en sont responsables. Ceci doit être fait avec l'autorisation du médecin scolaire dans le cadre d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI).

## 5) **Projet d'école (2016/2019)**

Présentation du document (Rubriques, présentation, modalités de rédaction)

Le projet d'école est un « programme d'objectifs **pour favoriser la réussite du parcours scolaire obligatoire de tous les élèves** ».

Il est **conçu par l'équipe enseignante** de l'école, après évaluation des points forts et points faibles de l'école et du niveau général des élèves (toutes classes confondues).

Son programme se déroule sur 3 ans et **favorise la transversalité des matières et entre les classes**.

Le projet d'école est un ensemble de méthodes, d'activités et de temps dédiés choisis par **l'équipe enseignante** pour dispenser les enseignements obligatoires contenus dans les programmes scolaires.

Présentation des 3 axes de travail / 3 priorités retenues :

**1) Développer l'accès à la culture, sous ses diverses formes (PEAC)**

**2) Automatiser la conscience orthographique, en privilégiant la production d'écrits**

**3) Réguler les comportements « inadaptés » de certains élèves en**

Actions envisagées :

**1) - Arts visuels :** Fresque cour + « école au cinéma » + inscription à des spectacles de professionnels (théâtre, ...)

La réalisation de la fresque sur le mur de la cour (entre le portail et la cantine) constituera un projet important durant l'année, toutes les classes y participeront : les élèves discuteront avec les enseignantes sur le thème retenu « Vivre ensemble » et seront sensibilisés à l'histoire de l'art et le *street art* pour trouver des idées de représentations.

Une animatrice de la MJC de Tarascon apportera son savoir-faire artistique.

Une semaine fin mai (20-24/05 ou 03-07/06 en cas de pluie) sera consacrée à la peinture proprement dite.

Ce projet, conformément au PEDT est réalisé (et cofinancé) en partenariat école / ALAE / Mairie / LEC / Communauté de Communes.

- **Education musicale :** Chorale d'école + rencontre chantée (CP-CM)

- **Littérature :** « Prix des Incorruptibles » + Prêt BCD + sorties à la bibliothèque intercommunale de Tarascon et à celle de Saurat.

- **Culture scientifique :** Rallye maths (CE-CM) + rallye sciences + participation à la semaine de la science (octobre).

- 2) - **Mise en place d'outils communs** (porte-vues leçons)
- **Instauration de règles communes de relecture / auto-correction**
  - « **Dictées flash** » (tous les jours)
  - « **Jogging d'écriture** » (production d'écrit régulière)
- 3) - **Discussions à visée philosophique**
- **Proposition d'activités basées sur le respect de soi et des autres** (TAP)
  - **Maintien du lien avec les familles**
  - **Inclusion « optimale » des élèves en situation de handicap**

### **Autres activités :**

- Piscine : 5 séances au total (au lieu de 8 cause fermeture en décembre et journée de grève le 12/11) : 3 pour CP/CE ; 2 pour la maternelle / 3 pour les CM.

**L'implication des parents accompagnants est nécessaire pour assurer une qualité des ateliers et pas d'attente durant laquelle les enfants se refroidissent.** Les parents accompagnants doivent avoir au préalable passé un agrément qui est valable 5 ans.

- Pêche : début juin

- Sortie nocturne CM : le 28/09/17 (observer les étoiles)

### **6) OCCE : Bilan initial des comptes de la coopérative scolaire**

→ Budget en début d'année scolaire : **1684,51 €**

<b>DEPENSES (environ)</b>	<b>RECETTES (environ)</b>
<b>Sorties sports &amp; culture : 2 300 €</b> 3 rencontres USEP = 1000 € 3 sorties au cinéma = 600 € Sortie rencontre chantée = 200 € Spectacles = 500 €  <b>Animations éducatives / festives : 560 €</b> Défi-lecture = 400 € Animation sécurité routière = 60 € Noël des élèves (achat livres / jeux) = 100 €  <b>Cotisations diverses : 500 €</b> USEP, OCCE = 500 €	<b>Participation parents : 1 235 €</b> participation en début d'année = 635 € achat photos scolaires = 300 € kermesse fin d'année = 300 €  <b>Subvention : 500 €</b> mairie = 500 € ?  <b>Remboursements : 1 419 €</b> Remboursement USEP = 753 € Remboursement transports = 666 €
<b>Total environ 3 400 €</b>	<b>Total environ 3 150 €</b>

→ Ce qui porterait le solde prévisionnel de fin d'année à environ **1 400 €**.

Participation volontaire des familles (rappel) : 15 euros par enfant, 20 euros pour 2, 25 euros pour 3, 30 euros pour 4

**La participation financière volontaire des parents représente l'une des plus grandes parts du budget de la coopérative scolaire.** C'est grâce à ce budget disponible que les enfants peuvent effectuer des **sorties culturelles et sportives** hors des murs de l'école.

La coopérative ne dispose pas aujourd'hui d'un budget suffisant pour envisager une sortie de fin d'année. L'Association des parents d'élèves, actuellement en cours de restructuration due à un changement du bureau, sera, comme les autres années, sollicitée pour une aide financière.

## **7) L'association des parents d'élèves**

- Présentation du nouveau bureau : Romain Chauvineau (Président), Jordane Gourong (Trésorière), Christine Martin (Secrétaire)
- Toujours prête à aider la réalisation des projets des enseignantes
- Participation envisagée pour l'année : Sortie de fin d'année ? + Sortie pêche ?

## **8) 9) Activités périscolaires : ALAE, cantine, TAP, APC :**

- **APC (activité personnalisée complémentaire) :** Les APC sont dispensées par les enseignantes avec quelques élèves, en fonction de leurs besoins. Lundi / Mardi / Jeudi de 13h30 à 14h05.

- **ALAE :**

Déroulement d'une journée

Matin : temps calmes, activités manuelles, activités libres

Midi : 2 services de cantine : 12h Maternelle / 12h45 Primaire

TAP : activités calmes, pour que les enfants arrivent calmes en classe à 14h15

**NB : il est important, pour le bon déroulement de ce temps de 45 min, que les enfants arrivent à l'heure à 13h30.**

Après-midi : goûter, activités sportives / sports collectifs, activités manuelles pour les plus petits.

Concernant la cantine, l'inquiétude de certains parents concernant l'eau servie a été relayée. La Mairie nous a répondu que lorsque des traitements sont faits au captage, l'eau a un goût mais elle reste bien entendu potable. Si les pichets de la cantine sont remplis 1 h avant le service, alors le goût a le temps de disparaître.

Projets de l'année : thème « Entraide et mixité »

- semaine de la laïcité, égalité garçons / filles : projet d'exposition à Saurat et avec tous les autres Alae
- confection d'une « Boîte à Bidules » : objets simples du quotidien qui peuvent servir de jeux, selon l'imagination des enfants ; développent la créativité.
- participation à la grande fresque de la cour
- activités et bricolages thématiques (noël, pâques...)
- échange avec d'autres Alae.

**NB :** Il est possible pour des parents volontaires de proposer et animer des projets en tant que bénévoles pendant les TAP (signature d'un contrat d'engagement volontaire avec LEC).

## 10) Bilan mairie

**Remerciements** pour les travaux réalisés : mur peint, petits travaux dans les classes.

Problèmes à signaler :

- Régler un des téléphones.
- Modifier le numéro apparaissant dans l'annuaire comme numéro de mairie car il s'agit en fait du numéro de l'école (générant de nombreux appels dérangeant la classe).
- Panneau MAIRIE sur le mur de l'école : des personnes sonnent pendant la classe car ils pensent être à la mairie. La mairie explique que cet écriteau ne peut être enlevé (convenu avec l'architecte au moment des travaux, car il fait parti du bâtiment historique).

La mairie étudie des solutions techniques pour absorber le bruit à la cantine.

Une plaque distinguant un ancien instituteur de Prat Communal, également combattant Poilu, a été retrouvée. Mme le Maire propose qu'elle soit fixée sur l'un des murs de l'école ; une inauguration est prévue pour les commémorations du 11/11/2018.

Direction : Nécessité de fournir un nouveau stock de timbres postaux pour le courrier papier.

## 11) Hygiène et sécurité

- **Evacuation incendie** : Elle a eu lieu le 24/09/17 au matin. L'alarme a parfaitement bien fonctionné. Tout s'est bien passé.

Aménagement demandé l'an dernier indispensable : une poignée sur la porte en bois de la courette, côté intérieur, pour pouvoir la tirer ( Cf Doct unique transmis à la mairie).

- **PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité)** : les 2 PPMS « Risques majeurs » et « Intrusion » sont mis à jour. Une version de chacun d'entre eux a été envoyée au service en charge de la DSDEN + CPC EPS Foix HAPC (ac plans numérisés).

**L'exercice de simulation « intrusion »** a eu lieu le vendredi 12 octobre au matin. Simulation plutôt bien déroulée : refuge à l'étage.

**L'exercice de simulation séisme** : il aura lieu courant de la 3<sup>ème</sup> période

Attention : certains produits des pharmacies sont à racheter : compresses, entre autres...

NB : Absence de thermomètre ?

- **Plan Vigipirate** : Rappel de la vigilance accrue + barrières indispensables + portail et portes fermées.

## 12) Questions diverses

Les enseignantes se sont inquiétées de faits leurs ayant été rapportés au sujet de personnes recherchées par la police dans le secteur, ou de personnes menaçantes (envers des jeunes filles) ; elles estiment qu'il devrait être du ressort des pouvoirs publics d'informer les écoles dans de telles situations afin de redoubler de vigilance.